



PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES GOUTTELETES « G »

PAGE 1 / 3

Pour application : Tous établissements sanitaires, médico-sociaux

24 mars 2021

Il existe trois grands types de précautions complémentaires :

- Précautions complémentaires CONTACT « C »
- Précautions complémentaires **GOUTTELETES « G »**
- Précautions complémentaires AIR « A »

Ces précautions complémentaires sont à appliquer dès suspicion de signes cliniques évocateurs d'un épisode infectieux, en fonction du mode de transmission et sur prescription médicale

Ces précautions sont des mesures à prendre en **complément** des **précautions standard**

Elles reposent sur des :

- Mesures techniques (identification, port d'équipement de protections individuelles (EPI) utilisation de matériel dédié, bionettoyage spécifique, ...)
- Mesures géographiques : (limitation des déplacements, nécessité de chambre seule, ...)

Attention, il est important de tenir compte du retentissement psychique et social qu'elles peuvent engendrer pour les patients/résidents mais également du risque en termes de santé publique.

I. Définition

Les précautions « Gouttelettes » ont pour but d'éviter la transmission de certains micro-organismes par le biais des gouttelettes de dimension $> 5\mu$ (salive ou sécrétions respiratoires supérieures).

Zone de contamination possible : 3 à 6 mètres de diamètre autour de la source d'émission

Indications principales :
- **grippe**
- **Sars-Cov-2**
- **coqueluche**
- etc. (voir tableau)

Les infections respiratoires à bactéries multi-résistantes (BMR) relèvent des précautions complémentaires Contact et des précautions standard (mais ne relèvent plus des précautions Gouttelettes).

Les PCG s'appliquent quel que soit le statut vaccinal du résident et du soignant (notamment pour la grippe en période épidémique)

I.1. Mesures spécifiques

- Chambre seule. Sinon en secteur géographique dédié, regroupement de patients/résidents (cohorting) en cas d'épidémie.
- Porte fermée préférable.
- Port d'un **masque chirurgical dès l'entrée** dans la chambre pour le soignant, **le visiteur** et pour toute personne intervenant auprès du résident.
- Enlever le masque **à la sortie** de la chambre. Masque éliminé dans la filière DAOM. Une friction (SHA) est réalisée.
- Limiter le déplacement du résident (masque chirurgical si résident sort de sa chambre dans la mesure du possible)

- ➡ Le masque chirurgical peut être maintenu en place dans le cas de soins à plusieurs patients/résidents nécessitant des précautions complémentaires « Gouttelettes » (chambres successives), à condition de ne pas le mobiliser.
- ➡ Si plusieurs cas d'infections respiratoires aiguës, il convient d'utiliser le **KIT épidémie IRA**

Durée maximum d'utilisation d'un masque chirurgical : 3 à 4 heures, selon le fabricant.

Apport du plateau repas, bionettoyage en présence du résident : port du masque chirurgical dès l'entrée de la chambre.

Pour toute manœuvre à risque d'aérosolisation des sécrétions respiratoires (aspiration, prélèvement nasal, kinésithérapie respiratoire, intubation, ...) chez un patient/résident suspect ou atteint d'une infection à transmission Gouttelettes, le port d'un APR (appareil de protection respiratoire – **FFP2**) et de lunettes de protection est recommandé.

Devant une suspicion ou un diagnostic de grippe, les précautions complémentaires Gouttelettes doivent être mises en place, quel que soit le statut vaccinal du résident et du soignant vis-à-vis de la grippe.

Les mesures doivent être maintenues jusqu'à 7^e jour inclus après l'apparition des premiers signes, qu'il ait reçu ou non un traitement.



PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES GOUTTELETTES « G »

PAGE 2 / 3

Pour application : Tous établissements sanitaires, médico-sociaux

24 mars 2021

2. Tableau récapitulatif des mesures à mettre en place en fonction du type de précautions complémentaires

Les PCC sont **complémentaires des précautions standard**

Mesures	Précautions « Gouttelettes »
Chambre individuelle	OUI ou regroupement des patients/résidents
Hygiène des mains	Précautions « standard »
Masque et/ou lunettes, masques à visière	Masque chirurgical Pour le soignant et le visiteur dès l'entrée de la chambre. Le port du masque doit se faire devant tout patient/résident atteint ou suspect d'infection respiratoire Port d'un APR si manœuvre à risque d'aérosolisation (kiné respiratoire, aspiration, ...)
Gants	Précautions « standard »
Tablier ou Surblouse	Précautions « standard » Si risque de contact ou projection de liquide biologique
Matériel	Précautions « standard »
Gestion des excréta	Précautions « standard »
Entretien de la chambre	Nettoyage désinfection avec le détergent désinfectant utilisé dans l'établissement (insister sur les zones à risque : poignées de portes, barrières de lit, ...) Un nettoyage désinfection à fond et soigneux
Déplacement du résident	Limitation des sorties de sa chambre et port du masque chirurgical par le patient/résident (si possible) Suspension des activités collectives pour les résidents symptomatiques : à adapter et à réévaluer au cas par cas.
Visiteurs	Limiter les visites : Port d'un masque chirurgical et réalisation d'une hygiène des mains

	PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES GOUTTELETTES « G »	PAGE 3 / 3
	Pour application : Tous établissements sanitaires, médico-sociaux	24 mars 2021

3. Tableau récapitulatif des REGLES COMMUNES aux précautions complémentaires

Selon les Recommandations nationales / Prévention de la transmission croisée :
Précautions complémentaires contact Consensus formalisé d'experts, Avril 2009 SFHH ***

Gestion des soins et de l'entretien des chambres à assurer en dernier si possible **ou** assurer un **bionettoyage adéquat** à l'issue de la prise en charge du patient ou de l'environnement.

Critères	Mesures à mettre en œuvre
Gestion du linge	- Elimination du linge dans sac approprié fermé et évacué aussitôt *** R110 : Il est fortement recommandé de ne pas pratiquer un traitement spécifique de la vaisselle et du linge utilisés chez un patient/résident auquel s'appliquent les précautions complémentaires de type contact. (AF)
Vaisselle	- Circuit habituel lave-vaisselle *** R110 : Il est fortement recommandé de ne pas pratiquer un traitement spécifique de la vaisselle et du linge utilisés chez un résident/patient auquel s'appliquent les précautions complémentaires de type contact. (AF)
Déchets Respect du Tri	*** R111 : Bien que réglementaire, il est recommandé de ne pas considérer comme des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI), les déchets assimilables aux ordures ménagères (DAOM) issus d'un résident auquel s'appliquent les précautions complémentaires de type contact. (AM)
Transport	- Nettoyage désinfection avec détergent désinfectant® après transport du patient/résident selon le cas : chaise roulante – brancard
Durée	La durée de la mise en place des précautions est fonction de l'évolution clinique et de l'agent responsable de l'infection (voir tableau agents responsables)
Information	Information du résident de la mise en place des précautions particulières, des professionnels et de toute personne en contact avec le patient/résident (kiné, ergo, ...) Information des services extérieur si transfert du résident

4. BIBLIOGRAPHIE

Prévention de la transmission croisée : Précautions Complémentaires Contact : SF2H Recommandations nationales. Consensus formalisé d'experts Avril 2009

Recommandations nationales : Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire Air ou Gouttelettes, SF2H mars 2013